



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-07(06)

Impossibilité de retourner au site principal

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-07(06) — Impossibilité de retourner au site principal (--M)

Énoncés :

Planifier et se préparer pour des circonstances qui empêchent de retourner au site de traitement principal.

Responsable : Aucun

Discussion :

Il peut y avoir des situations qui empêchent une organisation de retourner au site de traitement principal, comme si une catastrophe naturelle (inondation ou ouragan, par exemple) endommageait ou détruisait une installation et qu'il avait été déterminé qu'il n'était pas prudent de reconstruire l'installation au même endroit.